

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 19
Date de transmission
en préfecture :

02 JUIN 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernard BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Participation à l'assemblée générale de l'Association des Petites Villes de France

Monsieur le Maire expose à ses collègues la convocation qu'il a reçu pour participer à l'assemblée générale statutaire de l'Association des Petites Villes de France le jeudi 12 juin à Saint Rémy de Provence.

En qualité de membre de cette association il leur demande de bien vouloir se prononcer sur sa participation à cette assemblée et la prise en charge par la collectivité des frais inhérents à ce déplacement.

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la participation de Monsieur le Maire à l'assemblée générale de l'Association des Petites Villes de France qui aura lieu le **jeudi 12 juin à Saint Rémy de Provence**

Article 2 : D'imputer sur le budget primitif en cours les frais relatifs à cette opération.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable Publique.

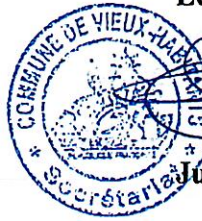
Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 JUIN 2025

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr